

| DIMANCHE | LUNDI   | MARDI                  | MERCREDI | JEUDI                 | VENDREDI | SAMEDI              |
|----------|---|------------------------|----------|-----------------------|----------|---------------------|
|          | 1   | 2                      | 3        | 1 <sup>ER</sup> AVRIL | 2        | 3                   |
| 4        | 5<br>Lundi de Pâques<br>Bureau municipal<br>fermé | 6<br>Séance du conseil | 7        | 8<br>                 | 9        | 10                  |
| 11       | 12  | 13                     | 14       | 15                    | 16       | 17                  |
| 18       | 19  | 20<br>                 | 21       | 22<br>                | 23       | 24                  |
| 25       | 26  | 27                     | 28       | 29                    | 30       | 1 <sup>ER</sup> MAI |
| 2        | 3<br>Séance du conseil                            | 4<br>                  | 5        | 6<br>                 | 7        | 8                   |

La date de tombée pour publier dans le Bulletin municipal est le **vendredi midi qui précède la Séance du Conseil**. Le principe « premier arrivé, premier servi » s'applique, selon l'espace disponible après les annonces de la Municipalité. Le Bulletin municipal est distribué le **vendredi suivant la Séance du Conseil**. Veuillez envoyer vos informations à : [salette@muni-ndsalette.qc.ca](mailto:salette@muni-ndsalette.qc.ca)

**HORAIRE ET COORDONNÉES DU BUREAU MUNICIPAL :**

Lundi au jeudi 9 h à 12 h  
Lundi au mercredi 13 h à 17 h  
Jeudi 13 h à 18 h

45, rue des Saules, case postale 59  
Notre-Dame-de-la-Salette, QC J0X 2L0  
Courriel : [salette@muni-ndsalette.qc.ca](mailto:salette@muni-ndsalette.qc.ca)

Téléphone : 819 766-2533  
Télécopieur : 819 766-2983  
Site web : [www.muni-ndsalette.qc.ca](http://www.muni-ndsalette.qc.ca)

**HORAIRE BIBLIOTHÈQUE**

Mardi 17h30 à 20h00  
Mercredi 17h30 à 20h00  
Jeudi 17h30 à 20h00  
Samedi 10h00 à 13h00  
Téléphone : 819 766-2872  
Courriel : [admsalette@crsbpo.qc.ca](mailto:admsalette@crsbpo.qc.ca)



**DÉCHETS DOMESTIQUES pour la saison hivernale :**

- aux DEUX SEMAINES, les MARDIS A PARTIR DU 3 SEPTEMBRE (excepté pour la saison estivale : du 5 mai au 25 août, toutes les semaines, les mardis.)

**CUEILLETES DE RECYCLAGE :**

- toujours aux DEUX SEMAINES, les JEUDIS

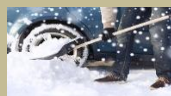
**IMPORTANT : VOS BACS DOIVENT ÊTRE AU CHEMIN AVANT 7 h LE MATIN**

**RESSOURCES POUR NOS AÎNÉS**

Tel Aide Outaouais 1-800-567-9699  
Info abus aux aînés 1-800-489-9010  
Entraide Deuil Outaouais 1-866-770-4814  
Transport collectif 1-866-310-1114  
Régie des rentes 1-800-463-5185

SOS Violence conjugale 1-800-363-9010  
Prévention du suicide 1-866-277-2553  
Police 911  
Info CLSC 811  
Info sociale et communautaire 211

**MENTIONS SPÉCIALES**



**ARTICLE 3.1 « INTERDICTION DE PROHIBITION, POUSSER, TRANSPORTER, DÉPOSER —LIEUX PUBLICS »**  
Le fait de pousser, transporter, déposer ou déplacer par quelque moyen que ce soit, la neige ou la glace sur un lieu public, à l'exception des endroits où la Municipalité a émis un permis à cette fin.



**STATIONNEMENT INTERDIT**  
Stationnement de rue interdit : Du 15 octobre 2020 au 30 avril 2021 sur tous les chemins. La route 309 et le chemin Thomas-Sud appartiennent au Ministère des transports du Québec, qui s'occupe de l'entretien et le déneigement. Informations ou plaintes : composez le 511 ou 1-888-355-0511



**BAC DE MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES**  
Les bacs **sont obligatoires**, les bacs pour les ordures et recyclage sont disponibles au comptoir agricole de la Salette. Veuillez noter que les bacs doivent demeurer hors de l'emprise de la Municipalité pour éviter les bris de bacs par le déneigement des chemins municipaux. La Municipalité ainsi que le contracteur du déneigement se dégagent de tout dommage causé aux bacs qui seront dans l'emprise du chemin.



**PETIT RAPPEL SUR LES VTT ET MOTONEIGE**  
N'oubliez pas qu'il est strictement interdit à tous les vtt et motoneiges de circuler sur les terrains et les parcs municipaux.

Comme vous avez pu lire dans les médias la semaine dernière, l'étude que nous avons demandé afin d'étudier s'il était opportun pour la Municipalité de changer de MRC a été terminée et le résultat nous a confirmé que notre lecture de la situation en ce qui a trait à notre avenir et à notre place sur l'échiquier régional était la bonne.

L'étude fait en collaboration avec la MRC des Collines, la MRC de Papineau et le Ministère des affaires municipales et de l'habitation (MAMH) est venue aux mêmes conclusions que nous, soit:

- Le fait que nous soyons dans une MRC où la seule Municipalité qui est en dévitalisation nous désavantage au niveau des enjeux communs.
- La circulation se fait nord/sud le long de la 309 alors que la circulation dans la MRC des Collines se fait est/ouest;
- Nos services sociaux et communautaires viennent principalement de la MRC de Papineau;
- Les municipalités de la MRC de Papineau ont un indice de vitalisation semblable au nôtre et leurs enjeux sont les mêmes;
- Notre succès futur comme village réside dans notre habilité à faire des ententes et des partenariats avec nos voisins de la Basse-Lièvre soit Val-des-Bois, Bowman et Denholm;

Nous avons une bonne relation avec les municipalités de la MRC des Collines mais nous ne sommes pas dans la bonne famille. Bien que plusieurs municipalités en ont fait la demande, nous serons la troisième municipalité à réussir un changement de MRC depuis les 30 ans que les MRC existent et la première depuis les 20 dernières années, c'est vous dire comment notre situation est flagrante. Ce changement de MRC règlera une erreur qui date de longtemps.

As you could read in the papers last week, the study that we requested in order to analyse whether it was appropriate for the municipality to change MRCs was completed and the result has confirmed that our reading of the situation in terms of our future and our place on the regional scene was the right one. The study carried out in collaboration with the MRC des Collines, the MRC Papineau, the Ministry of Municipal Affairs and ourselves came to the same conclusions as us: - The fact that we are in an MRC where the only municipality that is in devitalization puts us at a disadvantage in terms of common issues. - The fact that our circulation is north / south along the 309 while traffic in the MRC des Collines is east / west; - The fact that our social and community services come mainly from the MRC Papineau; - The fact that the municipalities of the MRC Papineau have a similar vitalization index to ours and their challenges are the same; - The fact that our future success as a village lies in our ability to make agreements and partnerships with our neighbors of the Basse-Lièvre, namely Val-des-Bois, Bowman and Denholm; We have a good relationship with the municipalities of the MRC des Collines but we are not in the right family. Although several municipalities have requested it, we will be the third municipality to succeed in a change of MRC for the 30 years that the MRCs have existed and the first in the last 20 years, which is to tell you how our situation is obvious. This change of MRC will fix a long-standing error.